

## DEMANDE D'INSCRIPTION | ATELIERS GRAND PUBLIC 2017-2018

Titre du cours			
Nom		Prénom	
Adresse			
Ville		Code postal	
Téléphone		Téléphone autre	
Courriel			

Je souhaite recevoir par courriel la programmation des Ateliers grand public

Je souhaite recevoir par courriel l'Infolettre de la MMAQ

Avez-vous déjà suivi un cours à la MMAQ :  Oui  Non Si oui, lequel :

Comment avez-vous entendu parler de nos Ateliers grand public?

Dépliant → À quel endroit l'avez-vous obtenu?

Site Web

Infolettre

Publicité → Si oui, à quel endroit l'avez-vous vue?

Réseaux sociaux

Connaissance (ami, parent, etc.)

Autre → Veuillez préciser :

### Conditions et paiement

Tarif de l'atelier		
TPS (5 %)	-	\$
TVQ (9,975 %)	-	\$
<b>Total</b>	-	<b>\$</b>

Vous recevrez par courriel une confirmation de la réception de votre fiche d'inscription et du montant à payer.

Le paiement se fait en deux versements :

- 1<sup>er</sup> versement (50 %) lors de l'inscription;
- 2<sup>e</sup> versement (50 %) par chèque (en date du premier cours, remis lors de l'inscription), par Visa (au premier cours) ou par Interac (au premier cours).

**IMPORTANT :** Votre inscription sera confirmée à la réception de votre premier paiement. Le nombre de places étant limité, la date de réception des paiements déterminera l'attribution des places.

### Politique d'annulation et de remboursement

Vous pouvez annuler votre inscription en tout temps. Pour ce faire, vous devez nous faire parvenir un avis écrit (par courriel ou par la poste). Votre inscription sera annulée dès la réception de cet avis.

Un remboursement complet des frais d'inscription que vous avez payés vous sera accordé si vous annulez votre inscription avant le début des cours.

Un remboursement partiel des frais d'inscription que vous avez payés vous sera accordé si vous annulez votre inscription après le début des cours. Les montants suivants vous seront réclamés et seront déduits de votre remboursement :

- le coût des cours déjà suivis;
- une pénalité prévue par la loi et correspondant au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas encore été donnés.

Par exemple, vous êtes inscrit à un Atelier grand public de 10 semaines (10 cours), pour lequel vous avez payé 250 \$. Vous décidez d'annuler votre inscription après 2 cours et vous nous faites parvenir un avis écrit à cet effet. Un montant de 50 \$ vous sera réclamé pour les 2 cours que vous avez suivis ainsi qu'une pénalité de 20 \$ (10 % du prix des cours restants). Votre remboursement s'élèvera donc à 180 \$.

Veuillez prendre note qu'aucun remboursement ne sera accordé, peu importe le motif, pour des journées d'absence pendant la session.

Un minimum de participants est requis pour réaliser ce cours. La MMAQ se réserve le droit d'annuler ce cours si le nombre d'inscriptions est jugé insuffisant. Dans cette éventualité, les frais d'inscription seront remboursés en totalité.

Informations supplémentaires (s'il y a lieu) :

Merci pour votre inscription, nous avons hâte de vous accueillir  
à la Maison des métiers d'art de Québec!